

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-UEST PROVENCE**

N° 59/18

Objet de la délibération

Modification partielle de la délibération n° 46/18 du 15 mai 2018 relative à l'approbation de la participation financière de la Métropole à des actions issues de la première programmation 2018 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence par le retrait de l'action "médiation familiale" portée par l'association Espace Médiation sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour un montant de 1500 euros.

L'an deux mille dix-huit et le 26 juin, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

M. Martial ALVAREZ

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Jean-Louis DEROT, M. Gilbert FERRARI, M. Daniel GAGNON, Mme Chantal GAMBI, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, Mme Emmanuelle PRETOT, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

M. Alain DELYANNIS par M. Paul MOUILLARD, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, M. Yves GARCIA par Mme Muriel GINIES, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves VIDAL, M. Louis MICHEL par Mme Laëtitia DEFFOBIS, Mme Maryse RODDE par Mme Monique TRINQUET, M. Frédéric VIGOUROUX par M. Jean GUILLON

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Jean-Marc CHARRIER, Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Béatrix ESPALLARDO, M. Jean HETSCH, Mme Véronique IORIO, M. Michel LEBAN, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Par délibération n° 46/18 du 15 mai 2018, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a approuvé la participation financière de la métropole issue de la première programmation 2018 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ainsi que les conventions types entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures soutenues relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier.

Il convient aujourd'hui de modifier ladite délibération en retirant l'action « médiation familiale » portée par l'association Espace médiation sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour un montant de 1 500 €. Cette association n'ayant pas rempli sur l'année 2018, les conditions d'octroi de ladite subvention. Les autres subventions octroyées aux structures par la délibération n° 46/18 restent inchangées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
La délibération n° 389/15 du Comité syndical du SAN Ouest Provence du 29 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville intercommunal ;
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;
La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative aux modalités d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
La délibération n° 46/18 du 15 mai 2018 du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence approuvant la participation financière de la Métropole issue de la première programmation 2018 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ainsi que les conventions types entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures soutenues relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier ;

CONSIDERANT

Que l'action « médiation familiale » portée par l'association Espace médiation sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour un montant de 1 500 € n'a pas remplie les conditions d'octroi pour obtenir une subvention sur l'année 2018 ;

Où le rapport ci-dessus

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

Est modifiée la délibération n° 46/18 du 15 mai 2018 par le retrait de l'action « médiation familiale » portée par l'association Espace médiation sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour un montant de 1 500 €.

Article 2 :

Les autres subventions accordées au titre de la délibération n° 46/18 du 15 mai 2018 restent inchangées.

Certifie conforme

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI